

## Définition du handicap dans la loi 2005-102 du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

### Que recouvre la notion de handicap ?

<b>La déficience</b>	Aspect lésionnel du handicap.	Absence ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique.	<i>Ex : Moelle épinière sectionnée.</i>	Réponse médicale
<b>L'incapacité</b>	Aspect fonctionnel du handicap	Réduction de la capacité à accomplir une activité dite « normale ».	<i>Ex : non-réponse des membres inférieurs à la commande cérébrale.</i>	Réponse rééducative
<b>Le désavantage</b>	Aspect situationnel du handicap	Limitation des rôles sociaux dits « normaux ».	<i>Ex : impossibilité de se déplacer en utilisant ses membres inférieurs.</i>	Réponse sociale

